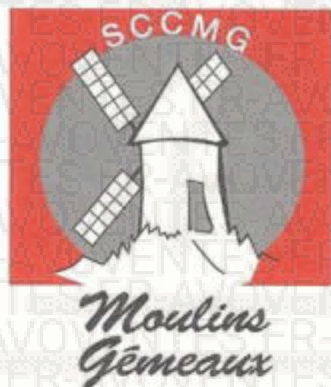




ETAT DATE AU 27/07/2026

EN VUE DE LA VENTE PAR ADJUDICATION

DES LOT 83 & 302

Appartena

Lot 83

Lot 302

Sommes pouvant rester dues pour les lots considérés au syndicat par le Copropriétaire cédant :

- Provisions exigibles du Budget prvisionnel	3 693,35 €	2 756,34 €
- Provisions exigibles des dépenses non comprises dans le budget prévisionnel	1 010,84 €	849,10 €
- Charges impayées sur les exercices antérieurs	13 915,88 €	9 445,62 €
- Sommes mentionnées à l'article 33 de la loi du 10 juillet 1965	1 157,11 €	918,78 €
- Avances exigibles		

Jugements du 4/10/23 & 12/06/26 DI & Art700+Interets

3 444,62 €	3 022,88 €
23 221,80 €	16 992,72 €

Sommes pouvant rester dues par le syndicat pour les lots considérés au Copropriétaire cédant :

- Avances mentionnées à l'articles 45-1
- Provisions du budget prévisionnel ... rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965

Sommes qui devraient incomber au nouveau copropriétaire, pour le lot considéré, au titre:

- Reconstitution des avances mentionnées à l'article 45-1
- Provisions non encore exigibles du budget prévisionnel
- provisions non encoe exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel

Lot 30(

2 627,67 €

8 058,89 €

859,89 €

LOTS

83

2837,19

7497,51

0,3784

2 634,09 €

302

2490,15

7498,51

0,3321

14 180,54 €

305

2170,17

7499,51

0,2894